



COMPTE RENDU REUNION C.C.A.S. LIVRY DU 17/10/2024

Présents : AUFEVRE Adrien, BOUCHARD Gilles, BOULET Sylvie, PARÉ Anne Lise, PIFFAULT David, CARTERON Pierre, CHAFFAUD Didier

Absentes : LANDON Murielle, CHAFFAUD Claudine, GAGET Cyril

Sylvie Boulet a été élue Secrétaire de séance

Ouverture de séance : 18h30

2024-10-01 – PARTICIPATION TICKET CANTINE

Le CCAS avait décidé dans sa délibération n° 2024-02-02 du 22 février 2024 de prendre en charge l'augmentation de 0.50 € cts des parents du 1^{er} janvier 2024 au 5 juillet 2024.

Monsieur le Maire propose de reconduire cette participation pour l'année scolaire 2024-2025.

Il demande aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de bien vouloir se prononcer quant à la poursuite de cette aide à compter de septembre 2024 jusqu'à juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,

- **ACCEPTE la prise en charge de 0.50 € d'augmentation du ticket de cantine pour les parents des enfants scolarisés dans les écoles du RPID et résidants à LIVRY.**
- **PRECISE** que cette décision est applicable du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025.
- **CHARGE** Monsieur le Président d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.
- **Les membres du conseil VOTENT et ARRÊTENT les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

2024-10-02 – BON ALIMENTAIRE

Monsieur le Maire propose de mettre en place, à la demande de l'assistante sociale, les bons alimentaires d'urgence en faveur des administrés de la commune de Livry.

Il demande aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de bien vouloir se prononcer quant aux modalités et mise en place de cette nouvelle aide.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,

- **ACCEPTE la mise en place des bons alimentaires.**
- **PRECISE** que le montant du bon sera fixé par Mme SACCARD, assistante sociale du secteur, par rapport à l'urgence et au dossier de l'administré concerné.



- **CHARGE** Monsieur le Président d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

2024-10-03 – ACCEPTATION de DON MATERIEL et PÉCUNIER

Le conseil du CCAS statue, par délibération, sur l'acceptation des dons faits à la commune (article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales).

M. Bouchard, 1^{er} adjoint au Maire demande au conseil de bien vouloir accepter ces dons.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité

DÉCIDE

- **D'ACCEPTER les dons.**
- **CHARGE** Monsieur le Président d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

2024-10-04 – Décision modificative DM n°1- Virement de crédits

Afin de pouvoir régler les dernières factures jusqu'à fin décembre 2024, il y a lieu d'effectuer des modifications au niveau des lignes budgétaires :

- Dépense de fonctionnement
chapitre 11

Compte 623 (publicité, publications, relation publiques) : - 1 500 €
- Recettes de fonctionnement
chapitre 65
- Compte 65134 (aides) : + 750 €
- Compte 65888 (autres) : + 750 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, *l'unanimité des voix Pour*, de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE la décision modificative n°1.**



INFORMATIONS DIVERSES :

- Spectacle Noel enfants : Samedi 14 décembre 2024 à partir de 15 heures - arrivée des enfants à 14h30 – fin 17h30 – Alexa s'occupe des invitations pour les enfants de la commune de 3 à 10 ans
Prévoir la venue du Père Noel – des papillotes et le goûter
Trier les livres restés à la mairie et faire don aux écoles ou bibliothèques
- Repas des ainés : samedi 11 janvier 2025 – à prévoir la mise à jour du recensement des 65ans et + - Jérôme Passot est d'accord pour l'animation – le Restaurant Chat vert est d'accord pour le repas (voir tarif avec ou sans dessert) – 25 € sans le vin et le pain – commande du vin auprès de Bois Bourbon et Domaine la Perrine.
- 11 colis commandés pour les personnes en EHPAD – réception des colis le 1^{er} décembre

Distribution des invitations : du 15 novembre au 8 décembre pour les enfants

Réponse au 15 décembre pour les ainés (noter sur carte « respecter la date impérativement car plus d'inscription après date butoir »)

Séance levée à 19H30.